

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **Mardi 19 juillet 2011**
18H à la mairie

Présents : Mmes : ALGLAVE, GARDEL, TALOU, MAISON
Mrs : DUPPI, BRESSON, SARTRAND, POUZET, MORISSE.

Absents excusés : Mrs, GIPOULOU, LORBLANCHER (pouvoir donné à Mme Talou) BIARD, CHEVAL.

Secrétaire de séance : Mr POUZET

Lecture du compte rendu du 27 juin 2011 par Mr Bresson. Pas d'observation du conseil.
Monsieur le maire intervient sur la délibération prise concernant la création de régies, des photos anciennes et de fax vers la France et l'étranger, monsieur le percepteur souhaite que ses deux délibérations soient annulées et remplacées par une seule qui notifierait l'extension de la régie déjà créée en 2009.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Madame la Préfète en date du 15 avril 2011, communiquant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 'SDCI' sur les quatre délibérations suivantes, le conseil municipal doit donner sa décision sur chacune des propositions :

D01 ➤ Avis n°4 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 'SDCI' Fusion des Communautés de Communes.

Ce schéma propose la Fusion de la Communauté de Communes du Bassin Lindois, de la Communauté de Communes entre Dordogne et Louyre, de la Communauté de Communes de Cadouin, de la Communauté de Communes du Monpaziérois, de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois ainsi que du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des deux rives du canton de Lalinde et du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Monpazier.

Le Conseil Municipal, décide de voter contre le projet précité par 1 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention.

En contre partie, monsieur le maire propose alors au Conseil Municipal, la fusion des cinq Communautés précitées avec étude par la Préfecture pour évaluer les impacts financiers, une prolongation des délais, afin de bien préparer le projet et le maintien du SIVOS de Monpazier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote avec 8 voix pour :

- Uniquement la fusion des cinq Communautés de Communes : Communauté de Communes du Bassin Lindois, de la Communauté de Communes entre Dordogne et Louyre, de la Communauté de Communes de Cadouin, de la Communauté de Communes du Monpaziérois, de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois.

- Le rejet de la proposition de fusion des deux syndicats à vocation scolaire : le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des deux rives du canton de Lalinde et le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Monpazier.

- Que la Préfecture réalise des simulations sur l'intégration fiscale de la future Communauté de Communes, afin d'évaluer les impacts financiers de celle-ci ainsi que sur les communes suivant les transferts ou retours de compétences qui seront effectués.

- La prolongation des délais imposés pour la réalisation de cette future Communauté de Communes jusqu'en 2014 afin de prendre le temps de mettre en place un projet cohérent et en commun. Cela permettra à la future Intercommunalité de fonctionner efficacement tout en assurant le maintien et la vie des communes avec leurs élus qui demeurent le lien de proximité indispensable avec la population locale.

- Le maintien du SIVOS de Monpazier qui remplit sa mission de service public, et la proximité de celui-ci garantie son efficacité.

D02 ➤ Avis n° 27 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Dissolution du SIVOM à la carte du canton de Monpazier

Proposition de Madame la Préfète sur la dissolution du SIVOM à la carte du canton de Monpazier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

- Pour la proposition n° 27 soit la Dissolution du SIVOM à la carte du canton de Monpazier.

D03 ➤ Avis sur la proposition N°84 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : Fusion du SMICTOM de Lalinde- Le Buisson, du SMGD de Villefranche –Monpazier et du SMIRTOM de Belvès.

Proposition de Madame la Préfète sur la Fusion du SMICTOM de Lalinde- Le Buisson, du SMGD de Villefranche –Monpazier et du SMIRTOM de Belvès.

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Monpaziérois en date du 7 juillet 2011 par laquelle le conseil communautaire a émis un avis favorable à la proposition n°84 du SDCI et demandé un délai supplémentaire pour la date de mise en application du projet de fusion,

Considérant que la Commune de Monpazier est concernée par la proposition N°84 du projet de schéma et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention :

- Emet un avis favorable à la proposition n °84 pour la fusion du SMICTOM de Lalinde-Le Buisson, du SMGD de Villefranche –Monpazier et du SMIRTOM de Belvès,

D04 ➤ Proposition n °69 : Fusion du SIAEP de Monpazier-Beaumont et du SIAEP de Trémolat-Calès

Proposition de Madame la Préfète sur la Fusion du SIAEP de Monpazier-Beaumont et du SIAEP de Trémolat-Calès

Le Conseil Municipal, après délibération, vote avec 2 voix pour, 5 voix contre, et 3 abstentions,

Et décide :

- D'émettre un avis défavorable à la proposition n °69 pour la fusion du SIAEP de Monpazier-Beaumont et du SIAEP de Trémolat-Calès.

- De proposer que le SIAEP de Monpazier - Beaumont soit confirmé dans sa situation actuelle.

- De demander que, dans le cas où une fusion devait être envisagée, elle se fasse par un regroupement choisi et non imposé, sur un territoire plus pertinent que celui proposé, qui ne présente aucun intérêt pour le bien de la collectivité et encore moins pour les citoyens.

D05 ➤ Choix de l'architecte sur les travaux de restauration du lavoir et de la fontaine.

Monsieur le maire rappelle par délibération en date du 6 avril 2011, le projet de restauration du lavoir et de la fontaine, il convient de choisir un architecte afin de mener à bien le projet.

Trois bureaux d'étude ont été contactés : Mr Du Chateau de la Tour Blanche, Mr Janet des Eyzies de Tayrac – Sireuil, Mme Duchene de Lhospitalet.

Seuls Mme Duchene et Mr Janet ont envoyé leur proposition.

Monsieur le maire donne lecture des devis

Après délibération et comparaison des offres, le Conseil Municipal :

- Nomme Monsieur Jérôme JANET des Eyzies de Tayrac – Sireuil afin de réaliser la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration du lavoir et de la fontaine, pour un forfait de 3 500€ HT (comprenant notamment la recherche historique, l'étude d'avant projet sommaire, l'avant projet définitif, le suivi jusqu'à la réception des travaux).
- Autorise monsieur le maire à signer le contrat avec Monsieur JANET.

D06 ➤ Extension de la régie de recettes.

Monsieur le maire propose d'étendre la régie actuelle vers d'autres opérations, notamment la copie de photos anciennes de Monpazier et les fax vers la France et l'étranger.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte l'extension de la régie des photos anciennes et des fax.
- Fixe le tarif de la copie pour les photos anciennes à 1€ la copie A4 et 2€ la copie A3.
- Fixe le tarif de l'envoi de fax à 1€ l'envoi par copie vers la France et 2€ l'envoi par copie vers l'étranger.
- Décide de nommer régisseur titulaire : Sabrina Weisser et régisseur suppléant : Anne Marie Kempen.
- Annule les deux délibérations en date du 27/06/2011 concernant la régie de recettes des photos anciennes et du fax.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que le Centre National pour le Développement du Sport à répondu favorablement à la demande de subvention et accorde 32 000€ pour l'opération « Création d'un city-stade » soit 44.50%
- Un courriel d'un camping-cariste a apprécié le nouvel aménagement de l'aire de camping-car pour sa qualité ce qui l'a motivé à effectuer des achats dans le village.

Fin de séance : 20 h.